



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
www.combs-la-ville.fr

A R R E T E n° 2023 / 316 --A

FERMETURE CHANTIER SITUE 15 RUE DE L'YERRES

LE MAIRE,

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

CONSIDERANT

Que la Police Municipale a constaté le 6 juillet 2023 que les mesures de sécurité ne sont pas mises en place pour les travaux de terrassement (non-respect du carnet travaux et notice explicative daté du 7 mars 2022),

CONSIDERANT

Que la Police Municipale a également constaté de nombreux manquements sur :

- Absence d'un état des lieux avant le démarrage des travaux
- Absence d'une demande d'autorisation pour la circulation des poids-lourds (présence d'une pelle sur le chantier)
- Encombrement du trottoir
- Condamnation d'un ouvrage d'eaux pluviales
- Grave anomalie au niveau sécurité, aucune signalisation aux abords du chantier
- Clôture de chantier non fixée.
- Coupure d'un réseau d'assainissement de l'habitation situé au 16 rue des Cascades

CONSIDERANT

La situation d'urgence, il convient donc d'interrompre les travaux en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'entreprise **MD BATIMENT – 37, boulevard Jean Allemane – 95100 ARGENTEUIL** est mise en demeure de procéder à la fermeture immédiate du chantier.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera notifié par la Police Municipale contre décharge au bénéficiaire des travaux susvisés.

ARTICLE 3 :

Copie sera transmise sans délai au Préfet du Département, ainsi qu'au procureur de la République.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire central de la Circonscription d'Agglomération de Melun Val de Seine, Monsieur Le Chef de service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 07 juillet 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy Geoffroy', is written over the printed name. The signature is stylized and cursive.